



ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-486
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

RACCORDEMENT FIBRE – INEO EQUANS
BOULEVARD PAUL BERT – ALLEE FREDERIC MISTRAL – RUE
BENJAMIN GUIRAUDOU – BOULEVARD GAMBETTA – AVENUE
DE MONTPELLIER – RUE DES FRERES LUMIERES

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation s'effectuera sur rétrécissement de voie, au fur et à mesure de l'avancement des travaux devant s'effectuer du mardi 24 octobre 2023 au jeudi 2 novembre 2023 inclus, sur :

- le boulevard Paul Bert de l'avenue du Maréchal Foch à la place Jean Jaurès,
- l'allée Frédéric Mistral,
- la rue Benjamin Guiraudou,
- le boulevard Gambetta de la rue Benjamin Guiraudou à l'avenue de Montpellier,
- l'avenue de Montpellier du boulevard Gambetta à la rue des Frères Lumière,
- la rue des Frères Lumière.

Article 2 :

L'entreprise « INEO » devra s'assurer de la bonne fluidité de la circulation et effectuer une circulation alternée en cas de besoin.

Article 3 :

Les travaux sont interdits le mercredi jour de marché.

Article 4 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « INEO » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

Article 5 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 18 octobre 2023.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.